



Assemblée générale

Distr. générale
12 décembre 2012
Français
Original : anglais

Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Compte rendu analytique de la 4^e séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 14 juin 2012, à 15 heures

Président : M. Morejón. (Équateur)
Puis : M. Núñez Mosquera (Vice-Président) (Cuba)

Sommaire

Adoption de l'ordre du jour

Question des îles Falkland (Malvinas)

Audition de pétitionnaires

* Nouveau tirage pour raisons techniques (19 mars 2013).

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

Les rectifications au présent compte rendu seront publiées dans un rectificatif.

12-37250* (F)



Merci de recycler 



La séance est ouverte à 15 h 25.

Adoption de l'ordre du jour

1. *L'ordre du jour est adopté.*

Question des îles Falkland (Malvinas)

(A/AC.109/2012/12; A/AC.109/2012/L.6)

2. **Le Président** informe le Comité que les délégations de l'Argentine, du Brésil, de la Colombie, du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras, du Mexique, du Paraguay, du Pérou et de l'Uruguay souhaitent participer à l'examen de cette question par le Comité. Il appelle l'attention sur le document de travail consacré à la question des îles Falkland (Malvinas), établi par le Secrétariat (A/AC.109/2012/12) et sur le projet de résolution consacré la question (A/AC.109/2012/L.6).

Audition de pétitionnaires

3. **Le Président** annonce que, conformément à la pratique du Comité, les pétitionnaires seront invités à prendre place à la table qui leur est réservée et se retireront à l'issue de leurs déclarations.

4. **M. Edwards** (Assemblée législative des îles Falkland) fait observer que la défaite essuyée par l'Argentine après son invasion et son occupation illégales des îles Falkland, il y a 30 ans, a entraîné la chute de la junte militaire au pouvoir et permis au pays d'entrer dans la plus longue période de démocratie de son histoire. Malheureusement, l'actuel Gouvernement argentin persiste à vouloir empêcher les habitants des îles Falkland d'exercer leurs droits démocratiques et les soumettre à une domination étrangère. Il est incompréhensible que le Gouvernement argentin puisse se dégager de toute responsabilité vis-à-vis du passé récent de l'Argentine tout en cherchant à punir une petite nation pacifique pour des événements dont l'Argentine avance à tort qu'ils se sont produits il y a près de deux siècles.

5. Contrairement à ce que prétend le Gouvernement argentin, des Argentins ont pu se rendre dans les îles Falkland et s'y installer. De manière tout à fait révélatrice de son hypocrisie, l'Argentine dit lutter pour le respect des droits de l'homme et des résolutions des Nations Unies alors qu'elle ignore les droits des Falklandais et le principe du respect du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes consacré dans la Charte des Nations Unies. Elle mène contre les îles

Falkland une guerre économique sur plusieurs fronts, notamment en leur retirant sa coopération et en tentant activement de nuire au secteur des hydrocarbures, de la pêche et du tourisme dans l'archipel.

6. Depuis l'expulsion des forces argentines en 1982, les îles Falkland se sont affranchies de leur statut colonial pour devenir un territoire démocratique d'outre-mer dépendant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. La Constitution postcoloniale traduit les aspirations de l'archipel de garder son autonomie et de décider de son avenir sans avoir à subir les agressions et les intimidations d'un pays voisin.

7. Le Comité mesurerait certainement combien il est important pour le peuple des îles Falkland de continuer à exercer son droit à l'autodétermination si l'un de ses représentants se rendait sur place; l'invitation que le gouvernement de l'archipel lui a adressée reste à ce jour lettre morte, alors que le prédécesseur du Président s'est rendu en Argentine. L'intervenant se demande comment le Comité peut adopter des résolutions impartiales et informées sur les questions en jeu sans se rendre sur place.

8. Le droit international et les résolutions des Nations Unies prévoient que le principe de l'autodétermination s'applique en toute circonstance, y compris aux peuples engagés dans un conflit de souveraineté, contrairement à ce que prétend l'Argentine qui persiste à vouloir vider d'une bonne partie de sa substance ce principe inscrit dans la Charte des Nations Unies. Étant donné que les principes de la Charte l'emportent sur toutes les autres résolutions et conventions internationales, il est surprenant de constater que le projet de résolution soumis au Comité spécial n'en réaffirme que quelques-uns. Conformément à la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, la tenue de négociations directes entre le Royaume-Uni et l'Argentine contre le gré du peuple falklandais violerait le droit de celui-ci à disposer de lui-même et serait un déni de ses droits fondamentaux. De plus, l'argument selon lequel le principe de l'intégrité territoriale justifie l'appartenance des îles Falkland à l'Argentine n'est pas étayé par les faits, car les îles n'ont jamais été argentines et aucun civil argentin n'en a été expulsé de force en 1833. Depuis, plusieurs présidents argentins ont déclaré publiquement que l'Argentine n'était pas en conflit avec le Royaume-Uni au sujet des îles Falkland.

9. Conformément à la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, les peuples des territoires non autonomes peuvent exercer leur droit à la libre détermination, que ce soit au moyen de l'association, de l'intégration ou de l'indépendance. Toutefois, si la population se prononce librement en faveur du statu quo, l'Organisation des Nations Unies l'acceptera. Il ressort d'une enquête que, compte tenu du bellicisme persistant de l'Argentine, la grande majorité des électeurs préfèrent conserver leur statut de territoire britannique d'outre-mer totalement autonome et compter sur l'aide du Royaume-Uni en matière de politique étrangère et de défense. L'intervenant ajoute en guise de conclusion qu'il est convaincu que le référendum que le Gouvernement des îles Falkland prévoit d'organiser sous peu aboutira au même résultat que les précédents.

10. **M. Summers** (Assemblée législative des îles Falkland) se félicite de défendre une nouvelle fois la cause des îles Falkland, mais regrette que cela reste nécessaire alors que leurs habitants ont clairement exprimé le souhait de maintenir les arrangements politiques actuels. Aux îles Falkland, l'économie est prospère, la situation politique est stable et la population a une identité claire et distincte. L'Argentine réitère avec une vigueur renouvelée sa revendication malvenue et sans fondement sur l'archipel, arguant à tort que l'Organisation des Nations Unies ne reconnaît pas Falklandais le droit à la libre détermination alors même que la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale protège ce droit. Cependant, elle a beau appeler à négocier l'avenir des habitants des îles Falkland sans les consulter, les États Membres ne peuvent transiger sur leur obligation de respecter le principe de la libre détermination, ni l'ignorer quand cela les arrange, pas plus que les appels à la réforme des Nations Unies ne permettront à l'Argentine d'atteindre ses objectifs à cet égard.

11. La population des îles Falkland vient de nombreuses régions du monde et s'est forgé une culture qui lui est propre et qui est nourrie de nombreuses influences différentes. En dépit d'un produit intérieur brut dans la moyenne européenne et de réserves considérables, l'archipel fait face à des difficultés économiques aggravées par son isolement relatif et les tentatives vindicatives de l'Argentine d'étouffer son économie.

12. Les îles Falkland continuent de se développer et sont autonomes sur le plan économique depuis plus de

deux décennies, s'appuyant sur le Royaume-Uni en matière de défense à cause de l'invasion illégale de leur territoire par l'Argentine en 1982. L'archipel ne verse pas d'impôt au Royaume-Uni et ne reçoit pas de financement de ce dernier. Sa Constitution, dont la dernière révision remonte à 2009, comprend une série de dispositions visant à protéger les libertés et les droits fondamentaux, y compris le droit à l'autodétermination, conformément à la Convention européenne des droits de l'homme. La fonction publique, le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire sont nettement séparés au sein du gouvernement.

13. Les habitants des îles Falkland n'aspirent pas à s'associer à l'Argentine et apprécient leur relation postcoloniale avec le Royaume-Uni, qui a affirmé sans équivoque qu'il ne discuterait de la souveraineté des îles que si la population le souhaitait. L'Argentine s'appuie sur une interprétation fallacieuse de l'histoire pour étayer sa revendication obstinée sur l'archipel. Celui-ci n'a jamais été peuplé d'autochtones et aucun civil n'en a été expulsé. Certaines familles qui y vivent peuvent faire remonter leur présence sur le territoire à 1843. De nombreux habitants d'Argentine et d'autres pays d'Amérique latine, qui ne peuvent retracer l'histoire de leur famille dans la région jusqu'à cette époque, jouissent pourtant du droit à l'autodétermination. Cette discrimination dont l'Argentine fait preuve à cause de sa soif injustifiée de s'approprier le territoire des insulaires ne fait pas de ceux-ci des citoyens de deuxième classe qui n'auraient pas les mêmes droits que d'autres et ne saurait être tolérée.

14. Dans la Constitution qu'elle a adoptée après 1982, l'Argentine s'engage à reconquérir – et, par essence, à décoloniser – l'archipel et à respecter les intérêts de ses habitants, mais pas leurs souhaits. Les îles Falkland se sont peuplées pacifiquement pendant plus d'un siècle et demi, et leurs habitants veulent simplement qu'on les y laisse vivre en paix pour qu'ils continuent à s'épanouir et puissent offrir un environnement sûr aux générations futures, projet qu'un voisin agressif, insensible et nettement plus grand s'emploie à compromettre par tous les moyens possibles. À l'occasion du trentième anniversaire de la libération des îles, l'intervenant appelle tous les membres du Comité spécial à rendre hommage aux plus de mille jeunes hommes morts prématurément durant la guerre de 1982 et à célébrer la liberté, la justice et le droit de vivre dans la paix et l'harmonie.

Suite à l'appel de l'Argentine à la tenue de négociations avec le Royaume-Uni, le Gouvernement des îles Falkland a invité le Gouvernement argentin à écouter le point de vue de ses administrés en vue de trouver les moyens de coopérer dans des domaines d'intérêt mutuel et de préserver l'environnement de l'Atlantique Sud-Ouest dans l'intérêt des générations futures de l'archipel et de l'Argentine.

15. **M. Betts** signale qu'à partir de 1982, il s'est trouvé dans l'incapacité, lui dont la famille vit dans les Malvinas depuis quatre générations, de continuer à résider dans l'archipel à cause de son soutien à la revendication de l'Argentine. Le refus catégorique, année après année, du Royaume-Uni de respecter les résolutions des Nations Unies sur la question des Malvinas a contraint le Comité spécial à envisager la rédaction d'un énième projet de résolution pour appeler au règlement définitif du conflit de souveraineté. Ce règlement doit être négocié de façon bilatérale par l'Argentine et le Royaume-Uni, les seules parties en présence.

16. Le Royaume-Uni tente de dénaturer le principe de la libre détermination afin de perpétuer une situation coloniale au détriment de la population argentine. Or, la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale n'a pas été adoptée pour permettre aux puissances coloniales de consolider leurs conquêtes militaires en installant sur place une communauté de colons. D'après un recensement colonial récent, depuis 1982, un tiers environ de la population civile est né en dehors de l'archipel et a vécu moins de 10 ans dans celui-ci et la population coloniale a sensiblement augmenté à cause de la politique de la Puissance administrante qui consiste à engager des travailleurs britanniques et à limiter strictement l'immigration argentine vers l'archipel. Le contraste est frappant avec l'Argentine, qui accueille depuis plus d'un siècle tout habitant des Malvinas désireux de s'installer sur le continent et lui octroie la nationalité argentine. Les efforts concertés de la Puissance administrante visant à défendre la position britannique et à dissimuler les bienfaits évidents de relations plus étroites avec l'Argentine continentale ressemblent en tout point à une campagne totalitaire d'intimidation et de persécution des habitants dissidents des Malvinas.

17. Il n'y a pas de gouvernement indépendant aux îles Malvinas; la grande majorité des représentants du Gouvernement étant des citoyens britanniques désignés par la Couronne britannique. Comme la population

représentée par ces personnes a été façonnée au moyen d'une immigration strictement réglementée favorisant les sujets britanniques, elle ne peut en aucun cas être considérée comme un peuple jouissant du droit à la libre détermination. Il est donc évident que ce n'est pas par le droit, mais par la force militaire que la Puissance administrante a pu maintenir la situation en l'état dans la région. L'escalade militaire britannique inquiète beaucoup l'Argentine et d'autres pays de la région. Sous le prétexte fallacieux de faire respecter le droit à l'autodétermination, le Royaume-Uni a installé une grande base militaire dans les Malvinas, au mépris des résolutions pertinentes des Nations Unies. Comme la souveraineté argentine sur les îles Malvinas, les îles de Géorgie du Sud et les îles Sandwich du Sud est un fait établi sur le plan juridique et reconnu par la communauté internationale, la colonisation britannique continue constitue une situation injuste et anachronique à laquelle il convient de mettre un terme de façon pacifique et définitive par des négociations bilatérales.

18. **M. Vernet** dit qu'en tant que citoyen argentin, il accorde d'autant plus d'importance aux îles Malvinas qu'elles font l'objet d'un conflit de souveraineté et ont été érigées en cause nationale dès l'accession de l'Argentine à l'indépendance. De plus, sa propre histoire familiale a un rapport avec cette cause nationale : son arrière-arrière grand-mère, María Sáez de Vernet, était l'épouse de Luis Vernet, qui fut le premier commandeur politique et militaire des îles Malvinas nommé par le Gouvernement de Buenos Aires en 1829.

19. L'intervenant donne lecture d'extraits du journal que son arrière-arrière grand-mère a tenu cette année-là, dans lesquels elle décrit de manière évocatrice son foyer et sa communauté, le microcosme des îles Malvinas à l'époque. Son récit atteste la présence d'une population cosmopolite mais essentiellement argentine s'installant en sol argentin, une réalité historique que les Britanniques tentent de cacher par une lecture biaisée des événements guère propice à améliorer la compréhension entre les peuples argentin et britannique.

20. Il ressort de la vie quotidienne telle qu'elle est décrite par l'aïeule de M. Vernet décrit dans son journal (travail, mariage, grossesses, éducation des enfants, enterrements) que celle-ci était bien chez elle dans les Malvinas, ce qui permet d'imaginer comment la situation aurait évolué sans l'usurpation et l'ingérence impérialiste violente dont les Britanniques

se sont rendus coupables en 1833. Il ne fait aucun doute que les colons venus de pays lointains auraient adopté la terre natale de leurs enfants et auraient nourri l'espoir d'y vivre en paix. Dans ce contexte, l'intervenant demande au Comité spécial de faciliter un dialogue constructif entre le Royaume-Uni et la République argentine en vue d'aboutir à un règlement pacifique, juste et durable du conflit de souveraineté qui les oppose.

21. *M. Núñez Mosquera (Équateur), Vice-Président, prend la présidence.*

*Projet de résolution A/AC.109/2012/L.6 :
Question des îles Falkland (Malvinas)*

22. **M. Schmidt** (Chili) présente le projet de résolution A/AC.109/2012/L.6 au nom de ses auteurs et déclare qu'il y est admis que la question à l'étude concerne une situation coloniale particulière qui diffère d'autres situations coloniales en raison du conflit de souveraineté entre deux États. La négociation d'un règlement pacifique entre les Gouvernements des deux parties est le seul moyen d'y mettre un terme. C'est pourquoi les auteurs du projet de résolution prient les parties de consolider le processus de dialogue et de coopération en reprenant leurs négociations afin de trouver une solution, conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies.

23. La question est importante pour les pays d'Amérique latine, comme le montrent les déclarations qu'ils ont adoptées dans le cadre de diverses instances régionales pour réaffirmer leur soutien aux droits légitimes de l'Argentine dans le conflit de souveraineté. De plus, la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes vient d'adopter un communiqué spécial à propos des îles Malvinas pour appeler les deux parties à reprendre les négociations dans les plus brefs délais en vue d'aboutir au règlement pacifique du conflit de souveraineté.

24. La persistance de situations coloniales au XXI^e siècle est un anachronisme qui doit cesser. Le Chili juge affligeant que malgré le temps écoulé et les nombreuses résolutions adoptées par les Nations Unies, les parties n'aient pas entamé de négociations diplomatiques directes. Son pays apporte un soutien sans faille à la République argentine, dont les droits de souveraineté sur les îles Malvinas, les îles de Géorgie du Sud et Sandwich du Sud et les zones maritimes environnantes sont légitimes, et considère que des

négociations bilatérales entre l'Argentine et le Royaume-Uni sont le seul moyen de régler le conflit.

25. L'intervenant souligne que le trentième anniversaire du début du conflit concernant les îles Malvinas rappelle à quel point il est urgent de régler la question et prie les parties de reprendre les négociations dans les plus brefs délais. Il espère que le présent projet de résolution sera adopté par consensus comme les résolutions précédentes sur le sujet.

26. **M. Morejón** (Équateur) reprend la présidence.

27. **M^{me} Fernández de Kirchner** (Observatrice de l'Argentine), Présidente de la République argentine, déclare que sa délégation compte des représentants de partis politiques de l'opposition qui partagent tous la conviction que la question des Malvinas va au-delà de la souveraineté de l'Argentine, le colonialisme étant un affront à un monde où beaucoup ont payé de leur vie leur combat pour leur indépendance. L'Argentine a souffert et souffre toujours énormément des conséquences des guerres intérieures et extérieures, comme peuvent en témoigner les mères des combattants qui ont perdu la vie dans les îles Malvinas. Il a été demandé au Comité international de la Croix-Rouge d'envoyer sur place une équipe de médecine légale chargée de retrouver le corps de leurs fils disparus.

28. Le rapport Rattenbach, qui a été rendu public, montre que la dictature argentine a décidé unilatéralement de lancer l'opération militaire qui a conduit aux événements du 2 avril 1982. Depuis l'avènement de la démocratie, en 1983, l'Argentine est devenue un chef de file de la défense des droits de l'homme dans la communauté internationale et accueille des ressortissants étrangers venus du monde entier grâce à une facilité d'immigration dont peu d'autres pays peuvent se prévaloir. La nation cosmopolite argentine compte même plus de Britanniques sur son territoire continental que sur les îles Malvinas, où un habitant sur trois appartient aux forces armées.

29. L'intervenante ne se présente pas devant le Comité spécial à cause des événements qui se sont déroulés il y a 30 ans, mais de ceux qui se sont produits il y a 180 ans. La souveraineté de l'Argentine sur les îles Malvinas a été usurpée en 1833 lorsqu'un navire de guerre britannique a contraint le capitaine argentin José María Pinedo à abandonner les îles. Bien que le Royaume-Uni ait été la première puissance

navale du XIX^e siècle, les tentatives des Britanniques pour prendre le contrôle de Buenos Aires dès 1806 et 1807 ont échoué grâce à la résistance courageuse de la population.

30. Une lettre que le général argentin José de San Martín a écrite en 1816 pour demander des renforts et obtenir des informations sur les détenus incarcérés dans les Malvinas atteste non seulement la présence d'une population, mais également l'existence d'une prison aux Malvinas à l'époque. Avant l'indépendance de l'Argentine, 32 gouverneurs espagnols s'étaient succédé dans les îles. De surcroît, le Traité d'Utrecht et le Traité de Tordesillas précisaient sans équivoque quelles régions étaient sous l'administration de l'Empire espagnol.

31. En 1845, les forces argentines ont mis en échec la flotte franco-britannique qui bloquait le Río de la Plata, déjouant ainsi la troisième tentative pour prendre les Malvinas. La quatrième se poursuit, anachronisme honteux, au XXI^e siècle. L'intervenante se demande comment justifier la thèse que les Malvinas constituent un territoire britannique alors qu'elles se situent à 14 000 kilomètres du Royaume-Uni, et à 700 kilomètres de l'Argentine continentale. Les îles Malvinas font partie de l'Argentine et du plateau continental sud-américain.

32. L'Assemblée générale a adopté 11 résolutions sur les Malvinas, dont la première, la résolution 2065 (XX), en 1965, le Comité spécial en a adopté 29; et l'Union des nations de l'Amérique du Sud (UNASUR), le Marché commun du Sud (MERCOSUR), la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC) et le Système d'intégration de l'Amérique centrale ont publié d'innombrables déclarations, de même que le Groupe des États d'Afrique et le Groupe des États arabes. Tous ces textes n'ont servi à rien, car le Royaume-Uni profite de sa position privilégiée de membre permanent du Conseil de sécurité.

33. En 1974, durant le troisième mandat du Président Perón, des négociations ont eu lieu dans le plus grand secret entre l'Argentine et le Royaume-Uni, ainsi qu'il ressort d'une lettre dans laquelle l'Ambassadeur britannique proposait à l'Argentine de créer une forme de condominium sur lequel la Reine et le Président exerceraient une souveraineté conjointe. Ce projet d'accord comportait cinq points principaux : i) les drapeaux argentin et britannique seraient arborés

ensemble et l'anglais et l'espagnol seraient les deux langues officielles; ii) tous les natifs de l'archipel auraient la double nationalité; iii) les passeports de la colonie seraient remplacés par des documents de voyage délivrés par le condominium; iv) la Constitution et l'administration du système juridique seraient adaptées au condominium, et la Reine et le Président désigneraient chacun à leur tour le gouverneur; v) les autres amendements constitutionnels requerraient le consentement du condominium.

34. L'Argentine a fait une contre-proposition qui lui était plus favorable : i) les drapeaux argentin et britannique seraient arborés sur les bâtiments publics lors des cérémonies publiques; ii) les monnaies locale, argentine et britannique auraient cours et seraient échangées à un taux convenu par les parties; iii) les passeports actuels seraient remplacés par un nouveau document que les deux administrations définiraient ensemble; iv) le Président argentin et le souverain britannique seraient désignés des administrateurs conjoints; v) les langues officielles seraient l'anglais et l'espagnol et tous les documents officiels seraient publiés dans les deux langues; (vi) les lois locales, argentines et britanniques seraient adaptées aux fins des administrations des îles; vii) les natifs de l'archipel auraient la double nationalité argentine et britannique à part entière; viii) chaque administrateur désignerait tour à tour un gouverneur pour un mandat de deux ans, le premier Gouverneur devant être nommé par le Président argentin et secondé par un Ministre de l'intérieur ou un autre fonctionnaire de haut rang désigné par l'autre partie; ix) l'administration conjointe intégrerait progressivement les îles dans la vie politique, économique, sociale et institutionnelle de l'Argentine. Malheureusement, le Président Perón est décédé en juillet 1974, suivi de peu par l'Ambassadeur britannique qui participait aux négociations. Estimant que la situation politique en Argentine était instable, le Ministère britannique des affaires étrangères et du Commonwealth a mis un terme aux négociations alors que celles-ci auraient pu se poursuivre dans le respect de la résolution des Nations Unies.

35. Plus tôt dans la journée, l'intervenante a eu honte pour les Britanniques en voyant que le drapeau des îles « Falkland » flottait sur le 10 Downing Street. Au total, 649 Argentins et 255 Britanniques ont perdu la vie dans le conflit et 449 Argentins et 264 Britanniques se sont suicidés par la suite. Elle se demande ce que penseraient les Allemands si leur drapeau était hissé

sous le drapeau britannique au 10 Downing Street le jour anniversaire de la reddition sans condition de l'Allemagne en 1945, ou comment réagiraient les Japonais à la vue de leur drapeau flottant sous celui des États-Unis le jour anniversaire de la capitulation du Japon.

36. Les Argentins ne sont pas à blâmer pour la dictature; ils s'y sont opposés et en ont été les victimes. Ils continuent de rechercher les traces de proches et d'amis qui ont disparu à cette époque. Depuis 1983, l'armée argentine se contente de participer à des opérations de paix à travers le monde. Il n'y a pas eu de contingent argentin en Iraq ou en Afghanistan. L'intervenante se demande d'ailleurs pourquoi des référendums ne sont pas prévus dans ces pays.

37. L'Argentine dispose de suffisamment d'arguments historiques, géographiques et politiques pour étayer sa cause, sans même qu'il soit besoin d'invoquer le pillage des ressources agricoles et pétrolières d'une zone de paix. Les pays de la région soutiennent l'Argentine, tant par solidarité que par souci d'autodéfense puisque l'Atlantique Sud est une zone démilitarisée. Alors que c'est le pays le plus à la pointe de la science nucléaire dans la région, l'Argentine est un chef de file en matière non seulement de défense des droits de l'homme, mais aussi de non-prolifération nucléaire.

38. M. Betts a dû quitter les Malvinas parce qu'il était persécuté, et l'intervenante a même dû demander, à titre de faveur, que les parents des personnes enterrées dans l'archipel soient autorisés à s'y rendre en avion. L'Argentine est pourtant un pays pacifique aux frontières ouvertes, et il existe des vols hebdomadaires entre Buenos Aires et les Malvinas. Des milliers de Britanniques vivent en Argentine continentale, où la législation sur l'immigration est d'une grande souplesse. Peu de pays dans le monde offrent une si grande liberté et respectent autant les droits à l'égalité et à la liberté d'expression.

39. La question n'est pas uniquement bilatérale, elle est aussi mondiale, car l'Organisation des Nations Unies ne réserve pas le même traitement à tous ses membres. Les membres permanents du Conseil de sécurité peuvent choisir de respecter ou non une résolution des Nations Unies. Il n'en va pas de même pour les États non membres du Conseil de sécurité, sauf lorsqu'il s'agit de violations des droits de l'homme commises dans des pays qui n'ont pas de

ressources pétrolières ou autres, qui restent impunies dans le système international. Le fait que le Royaume-Uni ne respecte pas des résolutions des Nations Unies va à l'encontre des efforts déployés par la communauté internationale pour créer un monde plus juste, plus sûr, plus équitable et plus égalitaire.

40. Même si certains pourraient préférer l'ancien système, le monde entre dans une nouvelle ère. La question des Malvinas doit être réglée rapidement pour que l'humanité puisse vivre dans un monde civilisé où les mêmes règles s'appliquent à tous. La protection des ressources naturelles de l'Amérique du Sud est une question d'intérêt non pas national mais plus régional. La défense du rôle des organisations multilatérales telles que l'Organisation des Nations Unies étant une question d'envergure mondiale et les résolutions adoptées par l'Assemblée générale doivent être respectées. Le système des Nations Unies ne survivra pas si certains pays respectent les règles, tandis que d'autres les enfreignent systématiquement. Dans cette nouvelle ère de changement inéluctable, les inégalités et les injustices économiques pourraient bien réussir là où la politique a échoué. L'heure n'est plus aux mentalités du XIX^e siècle de l'après-Seconde Guerre mondiale.

41. L'Argentine est favorable à la reprise des négociations. Les pourparlers de 1974 ont eu beau être interrompus, ils montrent que le Royaume-Uni a admis l'existence d'un conflit de souveraineté. L'Argentine continuera de se conformer strictement aux résolutions des Nations Unies. Dans cette nouvelle ère, les négociations devraient porter principalement sur trois points, à savoir l'énergie, l'alimentation, et la science et la technologie. Le Royaume-Uni devrait se conduire de façon plus intelligente, sachant que des négociations entre les deux parties débloqueraient de nombreux problèmes et permettraient de créer des partenariats potentiellement bénéfiques pour toute l'Amérique du Sud et la communauté internationale. À l'heure de la mondialisation, aucun pays ne peut agir sans que d'autres n'en subissent les conséquences. La question des Malvinas n'est pas un simple problème bilatéral, territorial ou de souveraineté : son règlement nécessite aussi que l'on surmonte des préjugés.

42. L'Argentine ne souhaite qu'une chose : tourner la page du colonialisme anachronique et se tourner vers un nouvel avenir construit sur le dialogue. Elle ne demande à personne d'affirmer que l'Argentine est dans son droit ou que les Malvinas sont argentines, se

contentant de réclamer l'ouverture d'un dialogue. Aucun État ne peut refuser le dialogue puis se proclamer champion de la défense des droits de l'homme. MM. Betts et Vernet ont décrit les Malvinas d'antan comme une banlieue de Buenos Aires ou une province argentine à la culture métissée et cosmopolite. C'est ce que l'Argentine est et a toujours été. Pour conclure, l'intervenante remercie les pays du MERCOSUR, de la CELAC et du Système d'intégration de l'Amérique centrale, le Comité spécial de la décolonisation, le Groupe des États africains, le Groupe des États arabes et tous ceux qui ont appuyé le point de vue de l'Argentine selon lequel il faut éradiquer le colonialisme pour créer un monde nouveau.

43. *Le projet de résolution A/AC.109/2012/L.6 est adopté.*

44. **M. Valero Briceño** (République bolivarienne du Venezuela) dit que les situations coloniales et l'occupation de pays et de territoires par des puissances étrangères violent les normes et principes du droit international. Les pratiques colonialistes et impérialistes qui se perpétuent depuis le XVI^e siècle montrent que l'usage de la force militaire reste une menace dans les affaires internationales. Les îles Malvinas, les îles de Géorgie du Sud et Sandwich du Sud et les zones maritimes environnantes appartiennent à la République argentine et tous les pays d'Amérique latine et des Caraïbes soutiennent la juste cause de l'Argentine. Il s'agit d'une question de souveraineté qui n'a rien à voir avec le principe de l'autodétermination étant donné que les sujets britanniques installés en territoire argentin ne sont pas soumis à une puissance coloniale mais descendent d'une population transplantée par l'Empire britannique dans les îles Malvinas.

45. L'occupation illégale des îles Malvinas, des îles de Géorgie du Sud et Sandwich du Sud et des zones maritimes environnantes est contraire à l'esprit et à l'objet de la Charte des Nations Unies, à la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et aux principes inscrits dans la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale. Les nombreuses résolutions et déclarations de l'Organisation des Nations Unies, de l'Organisation des États américains et d'autres instances régionales, dont la déclaration du Conseil des ministres des affaires étrangères de l'UNASUR en date du 17 mars 2012, appellent instamment au règlement rapide du conflit.

46. **M. Núñez Mosquera** (Cuba) déclare que Cuba réaffirme son soutien sans faille à l'Argentine dans le conflit de souveraineté concernant les îles Malvinas, lesquelles, comme les îles de Géorgie du Sud et les îles Sandwich du Sud, resteront argentines. Malheureusement, en dépit des nombreuses résolutions adoptées par le Comité spécial et le soutien exprimé dans les instances régionales, aucun progrès n'a été accompli sur la voie d'un règlement. La CELAC vient de publier un communiqué spécial à cet égard et, le 2 avril 2012, le Parlement cubain a adopté une déclaration similaire.

47. Il réitère l'appel au règlement négocié, juste et définitif de la question des îles Malvinas et souligne la nécessité de voir les deux parties s'ouvrir au dialogue et à la coopération. Le Royaume-Uni doit répondre aux appels du Comité spécial en faveur de la reprise des négociations et du règlement du conflit dans les plus brefs délais. Dans l'attente d'une solution définitive, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale, aucune mesure unilatérale ne saurait être prise en vue de changer la situation des îles.

48. L'Atlantique Sud ayant été déclaré zone de paix par l'Organisation des Nations Unies, toute tentative en vue de sa militarisation créerait des tensions inutiles qui seraient peu propices à un règlement négocié. La présence d'armes nucléaires dans la région serait de toute évidence incompatible avec les dispositions du Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (Traité de Tlatelolco).

49. **M. Churkin** (Fédération de Russie) est d'avis qu'on ne parviendra à un règlement juste et mutuellement acceptable de la question des îles Falkland (Malvinas) que par des moyens pacifiques, grâce à la tenue de négociations bilatérales entre l'Argentine et le Royaume-Uni dans le respect des résolutions de l'Assemblée générale. Sa délégation se félicite de la volonté de l'Argentine d'engager pareilles négociations, étant préoccupée par le risque d'une militarisation de l'Atlantique Sud. Les deux parties doivent respecter strictement les obligations internationales que le Traité de Tlatelolco et ses protocoles additionnels mettent à leur charge.

50. **M^{me} Barruoin Machado** (Observatrice du Brésil) dit que malgré les 30 années écoulées depuis la fin de la guerre des Malvinas, en 1982, aucune solution définitive n'a été trouvée pour régler le conflit de

souveraineté. Le Gouvernement argentin a toujours accueilli dans un esprit constructif les appels répétés de l'Assemblée générale à la reprise de négociations diplomatiques entre les parties.

51. Le Brésil approuve le communiqué commun que les chefs d'État et de gouvernement des pays du MERCOSUR ont publié en décembre 2011 pour réaffirmer leur soutien aux droits légitimes de la République argentine dans le conflit de souveraineté concernant les îles Malvinas. Rappelant que le règlement rapide du conflit était une question d'intérêt régional, les chefs d'État et de gouvernement ont souligné que la présence militaire du Royaume-Uni dans la région était contraire à la volonté de celle-ci de trouver une solution pacifique. Ils ont réaffirmé qu'ils s'opposaient à ce que le Royaume-Uni se livre à des activités unilatérales dans la zone en litige, notamment l'exploration et l'exploitation des ressources naturelles renouvelables et non renouvelables de l'Argentine et l'organisation d'exercices militaires, soulignant à quel point il était important de trouver une solution pacifique en accord avec les principes de la Charte des Nations Unies et les résolutions pertinentes. Dans ce contexte, le Gouvernement brésilien rappelle l'importance d'une reprise rapide des négociations et exprime son soutien à la mission de bons offices, que l'Assemblée générale a confiée au Secrétaire général.

52. **M. Wang Min** (Chine) déclare que la position de son pays au sujet des îles Malvinas a toujours été la même. Le règlement des conflits territoriaux au moyen de négociations pacifiques est conforme à la Charte des Nations Unies et est un principe important que la communauté internationale doit appliquer et promouvoir. La Chine espère que les Gouvernements argentin et britannique s'engageront dans un dialogue constructif, dans le respect des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, afin de trouver une solution juste et pacifique dans les plus brefs délais.

53. **M^{me} Rubiales de Chamorro** (Nicaragua) déclare que la souveraineté de l'Argentine sur les îles Malvinas, les îles de Géorgie du Sud, les îles Sandwich du Sud et les zones maritimes environnantes ne fait aucun doute. La non-reconnaissance de cette souveraineté revient à cautionner la violation de l'intégrité territoriale de l'Argentine, les îles Malvinas étant un exemple flagrant de spoliation coloniale. La délégation nicaraguayenne appelle le Secrétaire général à redoubler ses efforts pour mener à bien sa mission de bons offices.

54. Il convient de souligner que l'Argentine a toujours été disposée à reprendre les négociations en vue de régler le conflit. La communauté internationale a pris acte de cette volonté et l'a soutenue, exprimant dans diverses instances régionales son souhait de voir les Gouvernements argentin et britannique reprendre les négociations. Le Nicaragua s'oppose à la décision unilatérale et illégale du Royaume-Uni d'organiser des exercices militaires dans la région et d'exploiter les ressources naturelles renouvelables et non renouvelables de l'Argentine.

55. Il est temps que les îles Malvinas cessent d'être des enclaves colonialistes et impérialistes et reviennent à leur propriétaire légitime, la nation argentine. Le Nicaragua soutient pleinement et sans condition l'Argentine dans la défense de ses droits légitimes de souveraineté sur les îles Malvinas, les îles de Géorgie du Sud et les îles Sandwich du Sud ainsi que sur les zones maritimes environnantes, y compris le sous-sol et les ressources naturelles.

56. **M. Ja'afari** (République arabe syrienne) est d'avis que la présence de la Présidente argentine à cette séance montre à quel point les travaux du Comité sont importants pour l'Argentine, qui a toujours respecté les droits des peuples, honoré les résolutions internationales et rejeté le colonialisme et l'occupation étrangère sous toutes leurs formes, et prouve que ce pays est profondément attaché au principe du règlement pacifique des conflits, y compris la question des îles Malvinas.

57. Le principe de l'autodétermination ne peut servir de prétexte au maintien du statu quo dans un vieux conflit de souveraineté qui menace la sécurité régionale de l'Argentine depuis 1833. Les colons britanniques se sont installés dans les îles Malvinas après en avoir expulsé les habitants argentins de souche, ce qui crée une situation coloniale particulière dans laquelle il n'y a pas de peuple colonisé et qui n'entre donc pas dans le cadre de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale.

58. La République arabe syrienne soutient la légitime revendication de souveraineté de l'Argentine sur les îles Malvinas, les îles de Géorgie du Sud et Sandwich du Sud et les zones maritimes environnantes. Elle s'oppose à toutes les mesures unilatérales prises par le Royaume-Uni aux Malvinas, y compris l'organisation d'exercices militaires et la prospection des ressources naturelles, car elles sapent les efforts déployés pour

initier un dialogue constructif et enfreignent les résolutions pertinentes des Nations Unies. Le Royaume-Uni doit appliquer les résolutions du Comité spécial relatives au conflit de souveraineté et entamer sérieusement des négociations bilatérales. Sachant que la militarisation de la région ne ferait qu'envenimer le conflit, ce serait une grave erreur de la part du Royaume-Uni que d'introduire des armes nucléaires dans une région qui en est exempte. L'époque de la diplomatie par la force est révolue et les conflits doivent être réglés par des moyens civilisés.

59. **M. Touray** (Sierra Leone) déclare que son pays estime depuis toujours que le conflit de souveraineté concernant les îles Falkland (Malvinas) doit être réglé de manière pacifique et négociée.

60. Les territoires non autonomes ont des préoccupations, des attentes et des besoins différents, et le Comité doit donc examiner leurs situations au cas par cas. Par la résolution 637 (VII) de l'Assemblée générale, les États membres des Nations Unies ont décidé de défendre le principe du droit de tous les peuples et de toutes les nations de disposer d'eux-mêmes, estimant que le respect de ce droit était le préalable à l'exercice de tous les droits fondamentaux. En conséquence, toute solution qui ne tiendrait pas compte des aspirations des habitants de l'archipel serait contraire aux dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies et constituerait un déni des droits fondamentaux des Falklandais et une violation de leur droit de déterminer librement leur statut politique et de poursuivre leur développement économique, social et culturel.

61. **M. Aisi** (Papouasie-Nouvelle-Guinée) signale que sa délégation est favorable à ce que l'on examine les méthodes de travail du Comité spécial pour permettre à celui-ci d'obtenir des résultats tangibles. Le Comité devrait être doté d'un programme de travail novateur comprenant des critères permettant véritablement de mesurer les progrès accomplis par les territoires non autonomes sur la voie de l'autodétermination, faute de quoi il ne réussira pas à s'acquitter de son mandat avant la fin de la troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme.

62. Le Comité spécial ne peut pas appliquer de solution toute faite aux situations dont il est saisi. Chaque territoire se distinguant des autres par des caractéristiques et des défis spécifiques, un examen au cas par cas s'impose, en coopération avec toutes les

parties prenantes. Si les multiples résolutions adoptées par l'Assemblée générale sur la question des îles Falkland (Malvinas) ont produit très peu de résultats, les gouvernements successifs de l'Argentine ont néanmoins tous réaffirmé la volonté du pays de défendre sa cause par des moyens pacifiques. Cela étant, les aspirations des habitants des îles Falkland (Malvinas) à l'autodétermination doivent être pleinement prises en compte.

La séance est levée à 18 h 20.